

Mise en ligne le 8 mars 2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Budget Principal

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Table des matières

1 Préambule	3
2 Contexte général	3
2.1 Communes membres	4
2.2 Gouvernance	4
2.3 Principales actions et flux de dépenses et recettes	4
2.3.1 Assainissement collectif	4
2.3.2 Assainissement non collectif	5
2.3.3 Ressources annexes	5
3 Evolution de la situation budgétaire du SIA Fier et Nom sur la période 2020-2023	5
3.1 Synthèse des ressources du SIA Fier et Nom sur la période	5
3.2 Dépenses et recettes d'exploitation	6
3.3 Dépenses et recettes d'investissement	8
3.4 Situation de la trésorerie à fin d'année	9
3.5 Conclusion pour la période 2020-2023	9
4 Orientations budgétaires 2024	10
4.1 Financement de la section d'exploitation	10
4.1.1 Dépenses d'exploitation	10
4.1.2 Recettes d'exploitation	10
4.2 Financement de la section d'investissement	11
4.2.1 Dépenses d'investissement	11
4.2.2 Recettes d'investissement	11
4.3 Conclusion	12

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

1 Préambule

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. (Art L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT)

Le débat d'orientations budgétaires a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

La teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995). Le débat d'orientations budgétaires n'a pas, lui-même, de caractère décisionnel. La délibération a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Ce rapport s'organise en plusieurs parties :

- ✓ Le contexte général
- ✓ Les évolutions décidées récemment
- ✓ L'évolution de la situation budgétaire du SIA Fier et Nom sur la période 2020-2023
- ✓ Les propositions budgétaires pour 2024

2 Contexte général

Le SIA Fier et Nom est un syndicat d'assainissement créé en 1996 et regroupant 4 communes de Haute-Savoie.

Le SIA Fier et Nom est l'autorité gestionnaire de la station d'épuration ainsi que du réseau de transport intercommunal des eaux usées domestiques sur ces communes. En 2005, en application des articles L.2224-8 et L.2224-9 du CGCT, le SIA Fier et Nom assure l'organisation du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sur son territoire.

L'exploitation de la station d'épuration et l'assistance technique des réseaux de transport des effluents s'effectuent par l'intermédiaire d'une société privée attributaire du marché.

Pour continuer à exercer pleinement ses compétences et assurer le service répondant aux besoins de ses collectivités membres, le SIA Fier et Nom doit veiller à consolider ses ressources financières.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place, depuis 2012, la constitution d'une provision pour risques et charges d'exploitation afin de faire face aux besoins de renouvellement des équipements et de l'outillage de la station d'épuration.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

2.1 Communes membres

4 communes de Haute-Savoie sont membres :

- Les Clefs
- Manigod
- Thônes
- Les Villards-Sur-Thônes

2.2 Gouvernance

Le SIA Fier et Nom dispose d'un comité. Celui-ci est composé de deux délégués jusqu'à 1.000 habitants puis un délégué supplémentaire au-delà de 1.000 habitants et par tranche de 2.500 habitants, entière ou commencée. Chaque commune désigne des délégués suppléants dont le nombre est fixé à la moitié du nombre de délégués titulaires. Ce comité syndical prend les décisions du SIA Fier et Nom lors des diverses réunions tenues.

2.3 Principales actions et flux de dépenses et recettes

2.3.1 Assainissement collectif

Le SIA Fier et Nom a donné en marché à une société privée l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées, les ouvrages annexes et les réseaux intercommunaux dont voici les prestations :

- le fonctionnement, la surveillance et l'entretien de la station d'épuration des eaux usées, de ses ouvrages annexes et des réseaux de transfert intercommunaux ;
- la prise en charge de l'évacuation et du traitement des résidus d'épuration ;
- assister le syndicat dans ses relations avec les administrations et les entreprises, dont transmission des informations nécessaires à la collectivité.

Le SIA Fier et Nom a également passé un contrat avec un cabinet d'ingénieur – conseil pour le suivi de l'exploitation et le contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration.

Le réseau et le traitement des effluents sont financés par la redevance (part fixe et part variable) due par les usagers. Le montant de cette redevance est fixé par le Comité Syndical et révisé annuellement. Chaque commune du syndicat se charge de la facturation et du recouvrement de la redevance qui est ensuite reversée au syndicat. Depuis 2019, les communes des Clefs et des Villards-Sur-Thônes ont transféré la gestion de leur service eau et assainissement à la SPL O des Aravis qui, depuis 2020, encaisse la redevance et la reverse au syndicat. Le service bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau appelée « aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif ».

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

2.3.2 Assainissement non collectif

Depuis 2005, le SIA Fier et Nom a la compétence de l'assainissement non collectif des communes adhérentes. Le Comité Syndical a élaboré un règlement pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Les missions sont les suivantes :

- pour les installations neuves ou à réhabiliter : un examen préalable de conception et une vérification de l'exécution de l'installation ;
- pour les autres installations : une vérification du fonctionnement et de l'entretien.

Le syndicat a passé un contrat avec un cabinet d'études environnement pour la réalisation de ces prestations.

Le service est financé par la redevance forfaitaire annuelle versée par les usagers. Le Comité Syndical en fixe le montant par délibération révisable annuellement. Le service communal de distribution d'eau potable en assure le recouvrement et reverse le montant au syndicat. Depuis 2019, les communes des Clefs et des Villards-Sur-Thônes ont transféré la gestion de leur service eau et assainissement à la SPL O des Aravis qui, depuis 2020, encaisse la redevance et la reverse au syndicat. Depuis 2019, le SPANC ne perçoit plus d'aide de l'Agence de l'Eau pour « la performance épuratoire de l'assainissement non collectif ».

2.3.3 Ressources annexes

En 2007, le Comité Syndical a décidé la mise en place d'un service d'acceptation et de traitement des sous-produits liquides de l'assainissement sur le site de dépotage de la station d'épuration. La prestation est facturée aux entreprises de vidange à un tarif au m³. Le Comité Syndical en fixe le montant qui peut être révisé en fonction du coût de revient du traitement.

Le bâtiment de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) situé à côté de la station d'épuration est chauffé par le SIA Fier et Nom via la chaudière à gaz des locaux du syndicat. Le gaz émane du digesteur. Un compteur d'énergie permet une facturation annuelle : forfait pour 100 000 kw puis au-delà une indexation sur le tarif de vente de l'électricité par la société ENALP.

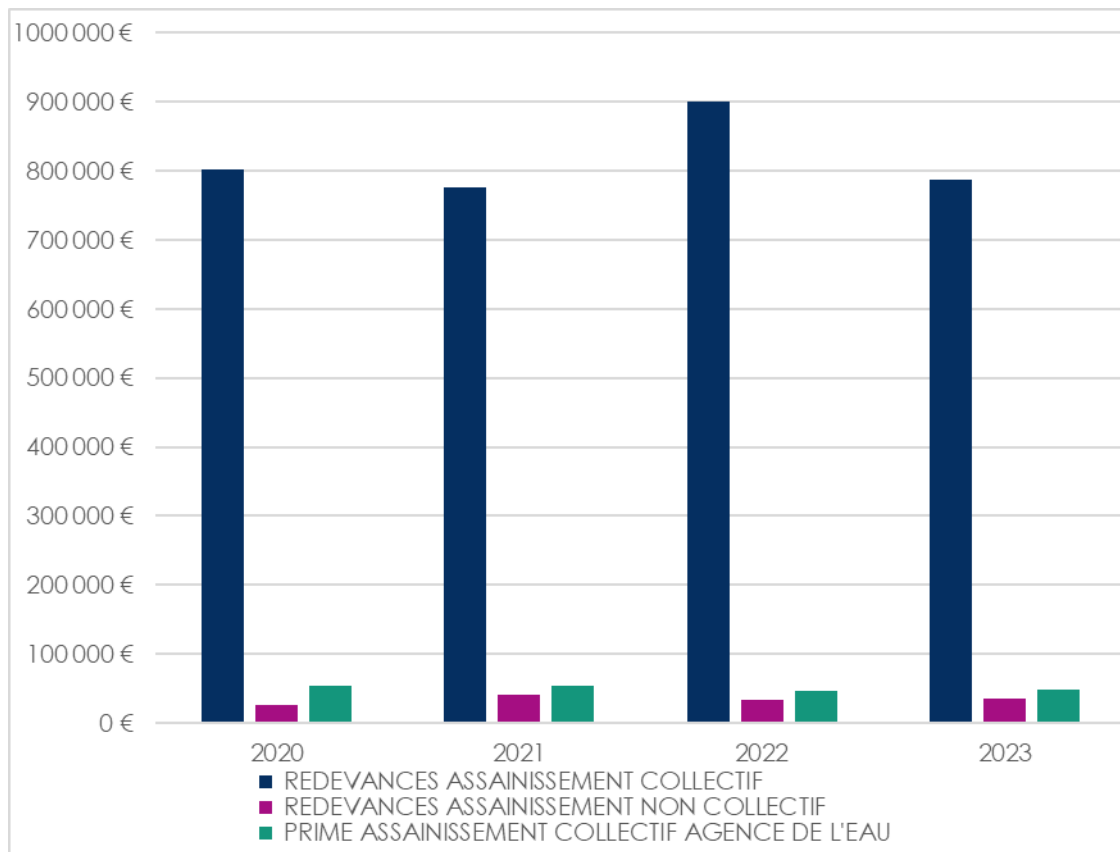
3 Evolution de la situation budgétaire du SIA Fier et Nom sur la période 2020-2023

3.1 Synthèse des ressources du SIA Fier et Nom sur la période

Les ressources du SIA Fier et Nom sont principalement les redevances des usagers (assainissement collectif et non collectif) et la prime de l'Agence de l'Eau :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

	2020	2021	2022	2023
REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF	801 394 €	776 176 €	900 323 €	786 548 €
REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	25 389 €	41 171 €	32 838 €	35 462 €
PRIME ASSAINISSEMENT COLLECTIF AGENCE DE L'EAU	54 723 €	53 342 €	47 473 €	47 949 €
TOTAL RESSOURCES SIA FIER ET NOM	881 506 €	870 689 €	980 634 €	869 959 €



Après avoir enregistré une baisse sur plusieurs années, l'aide à l'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau se stabilise entre 2022 et 2023. Quant à celle de l'assainissement non collectif, elle a été supprimée depuis l'année 2019.

3.2 Dépenses et recettes d'exploitation

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

	Dépenses réelles d'exploitation	Recettes réelles d'exploitation	Excédent d'exploitation
CA 2020	641 628 €	925 233 €	283 605 €
CA 2021	678 129 €	896 872 €	218 743 €
CA 2022	560 336 €	1 008 271 €	447 935 €
PREV CA 2023	689 045 €	895 783 €	206 738 €
MOYENNE	642 285 €	931 540 €	289 255 €

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom



Le montant des dépenses de l'année 2020 est plutôt stable. Le poste « électricité » est cependant diminué de la dernière facture de l'année réglée en 2021 soit 8 210,63 €.

Malgré cette facture d'électricité à ne pas prendre en compte, l'augmentation des dépenses pour l'année 2021 est dû à :

- des travaux sur le réseau d'assainissement hors marché,
- l'assistance d'un maître d'œuvre et frais annexes pour la passation du nouveau marché d'exploitation de la station d'épuration et annexes,
- des augmentations de tarifs (électricité, assurances, abonnements logiciels, ...).

Pour l'année 2022, le nouveau marché d'exploitation de la station d'épuration et la renégociation des contrats d'assurance ont permis une baisse importante des dépenses. Dans le même temps, le poste « fourniture d'électricité » est resté stable par rapport à 2021 malgré les hausses annoncées.

En revanche, pour l'année 2023, le tarif de l'électricité a fortement augmenté et la dépense annuelle passe de 114 501,50 € en 2022 à 212 788,84 € en 2023, hausse de 86 %.

Le niveau des recettes de l'année 2020 est bas en raison de plusieurs facteurs :

- le solde de la facturation de la redevance d'assainissement non collectif pour la commune de Thônes (7 735,26 €) a été encaissé sur l'année 2021 ;
- le passage de la gestion de l'assainissement des communes des Clefs et des Villards-Sur-Thônes à la SPL O des Aravis implique le paiement du solde des redevances de l'année 2020 en mars de l'année 2021 ;
- la diminution importante de l'aide de l'Agence de l'Eau : de 100 752 € en 2017 à 54 723,46 € en 2020.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Cette baisse se poursuit en 2021 en raison d'une diminution des recettes de redevances d'assainissement collectif. En effet, la population a réduit sa consommation d'eau sur les 2 dernières années (tarif, conscience écologique, COVID 19 ...).

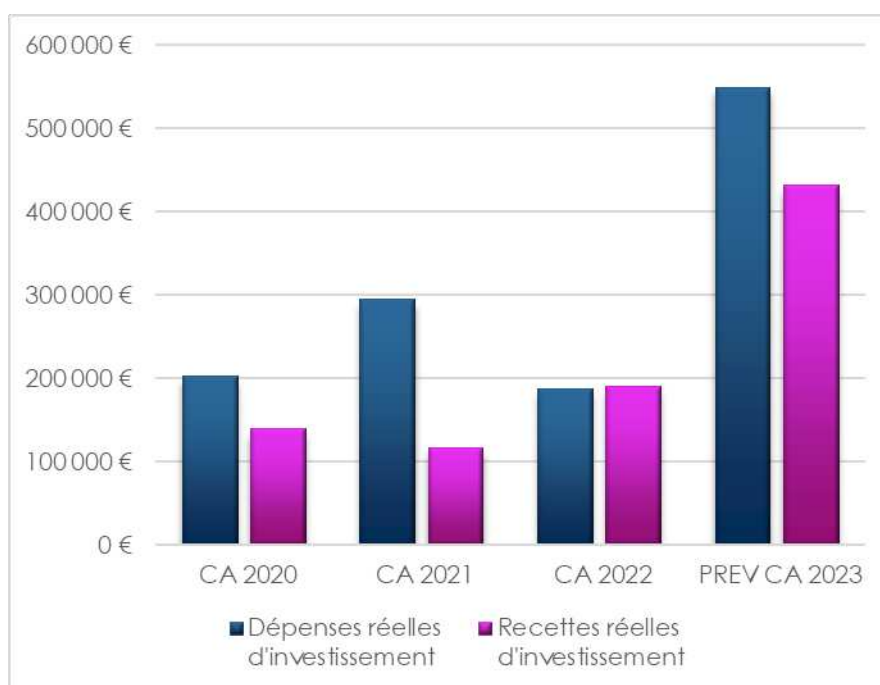
En revanche, cette consommation d'eau est remontée en 2022 d'où la hausse des recettes des redevances d'assainissement collectif.

On constate que les recettes de l'exploitation ont à nouveau diminué pour l'année 2023. Cette variation est due à une augmentation anormale du montant des redevances d'assainissement collectif de la commune de Manigod. En effet, la collectivité a réalisé ces relevés de compteur d'eau sur 15 à 16 mois pour le rôle 2021/2022 sur lesquels sont basés la redevance d'assainissement collectif pour la part variable.

3.3 Dépenses et recettes d'investissement

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Dépenses réelles d'investissement	Recettes réelles d'investissement	Excédent d'investissement
CA 2020	202 350 €	139 347 €	-63 003 €
CA 2021	294 684 €	116 861 €	-177 823 €
CA 2022	187 746 €	190 826 €	3 080 €
PREV CA 2023	548 787 €	431 398 €	- 117 389 €
MOYENNE	308 392 €	219 608 €	-88 784 €



Il est rappelé que la section d'investissement s'établit en général de la manière suivante :

- en dépenses : remboursement du capital des emprunts,
- en recettes : apport de la section d'exploitation.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Les dépenses de l'année 2020 sont exclusivement le remboursement du capital des emprunts ; le Syndicat n'a fait aucun achats ou travaux en raison du renouvellement des élus des Conseils Municipaux. Les investissements reprennent en 2021 par :

- les travaux de jonction du réseau intercommunal d'assainissement collectif entre la rue du Pré de Foire et la rue du Mont-Charvin à THONES,
- le remplacement de la colonne du réseau intercommunal d'assainissement collectif sous le Nom à THONES,
- la pose d'une sonde NH4 pour le pilotage des Biostyr à la station d'épuration,
- le remplacement de matériels informatiques.

En 2022, le Syndicat engage des travaux de remplacement du BIOMEDIA et travaux associés sur 2 ans. Le montant des dépenses n'a pourtant pas augmenté en raison de l'extinction d'une dette dont l'annuité était d'environ 95 000 € par an.

Les investissements se poursuivent sur l'année 2023 avec essentiellement la reprise des bétons des BIOSTYRS en plus des travaux sur le BIOMEDIA d'où une si forte hausse des dépenses.

3.4 Situation de la trésorerie à fin d'année

Au 31/12	Montant
2020	1 125 075 €
2021	1 108 144 €
2022	1 344 746 €
2023 prev	671 468 €

Le niveau de trésorerie est bon grâce à la mise en place de la provision annuelle de 30 000 € (pour mémoire un montant total de 360 000 € au 31/12/23) et au montant des dépenses inférieur à celui des recettes (exploitation). En 2021, le solde est inférieur à l'année précédente en raison de dépenses supplémentaires en exploitation pour la passation du marché pour la gestion de la station d'épuration et la réalisation de travaux sur le réseau ou la station d'épuration payés par autofinancement. En revanche, en 2022, la trésorerie a connu une forte hausse grâce au nouveau marché pour la station d'épuration, à l'augmentation de la consommation d'eau et à l'extinction d'un emprunt. Le niveau de trésorerie a fortement baissé pour cette année en raison d'importants travaux sur la station d'épuration qui vont se poursuivre sur les 2 à 3 prochaines années mais sans pour autant mettre en danger la capacité financière du Syndicat.

3.5 Conclusion pour la période 2020-2023

La période 2020-2023 laisse apparaître une certaine stabilité des dépenses et des recettes en exploitation pour la première partie (2020-2022) ce qui permet d'affecter une partie de l'excédent au paiement du capital des emprunts et des travaux en investissement, et aussi de conserver le reste en exploitation. L'année 2022 est encore plus marquante entre la baisse des dépenses et l'augmentation des recettes. Malgré le paiement des premiers travaux d'investissement, le niveau de trésorerie reste élevé.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Le solde de trésorerie au 31/12/2023 confirme la capacité du SIA Fier et Nom à financer les projets sur la station d'épuration ou à faire face à de grosses réparations.

4 Orientations budgétaires 2024

Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 s'ouvre donc.

Le financement des propositions qui vont suivre est équilibré et adapté aux capacités financières du SIA Fier et Nom.

4.1 Financement de la section d'exploitation

4.1.1 Dépenses d'exploitation

Prévisions budgétaires retenues :

- Ajustement des charges à caractère général pour tenir compte de la hausse générale des tarifs (électricité, assurances, timbres postaux, etc...).
- Ajustement du compte 611 « sous-traitance générale » par rapport à l'année 2023 en fonction des augmentations prévues aux différents marchés, contrats, etc...
- Prise en compte des surcoûts de fonctionnement dû aux travaux sur le digesteur (compostage des boues, fioul, etc).
- Inscription d'une somme pour la réalisation d'un curage préventif du réseau d'assainissement collectif.
- Augmentation des charges de personnel pour tenir compte de la hausse de salaire et de taux de cotisations.
- Les autres charges de gestion courante restent constantes.
- Baisse du niveau des charges financières, plusieurs emprunts arrivent à échéance en 2025.
- Suppression de la dotation aux provisions de 30 000 € pour 2024.
- La dotation aux amortissements des biens immobiliers augmente suite à des achats et travaux en 2023.

4.1.2 Recettes d'exploitation

Prévisions budgétaires retenues :

- L'essentiel des recettes provient des redevances d'assainissement collectif et non collectif réglées par les usagers. Pour le rôle 2023-2024, celles-ci varieront un peu car le Comité Syndical a voté une augmentation des tarifs de 2 % pour la redevance d'assainissement collectif et une hausse de 2 € pour celle de l'assainissement non collectif.
- Les recettes annexes (dépotage et fourniture de chaleur) sont variables d'une année à l'autre et permettent d'avoir des ressources supplémentaires.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

- L'Agence de l'Eau a prévu dans son programme d'action 2019-2024 : une stabilité des taux par rapport à l'année 2023 pour l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif et la suppression, à compter de l'année 2019, de l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement non collectif.
- Utilisation de tout ou partie de la dotation aux provisions pour financer les projets de cette année.
- L'amortissement des subventions d'investissement sera identique à l'année 2023.

En conclusion, la section d'exploitation devrait dégager un excédent annuel permettant de financer la totalité des dépenses en section d'investissement.

4.2 Financement de la section d'investissement

4.2.1 Dépenses d'investissement

Prévisions budgétaires retenues :

- Augmentation du remboursement du capital des emprunts : certains emprunts arrivent bientôt à extinction, en 2025.
- Inscription d'études à prévoir :
 - service public d'assainissement non collectif (SPANC) : mise à jour des cartes d'aptitudes des sols pour prendre en compte les nouveaux PPR des communes du syndicat ;
 - service public d'assainissement collectif (SPAC) : recherche et élimination de micro polluants sur les réseaux communaux et le réseau intercommunal.
 - SPAC : recherche et élimination des eaux parasites sur les réseaux communaux et le réseau intercommunal.
 - SPAC : étude hydraulique du piège à cailloux au lieu-dit « Les Vernaies ».
- Inscription de travaux à terminer ou à envisager à la station d'épuration :
 - remplacement du BIOMEDIA à la station d'épuration, installation de la recirculation de l'eau traitée en entrée de station et mise en place de vannes pneumatiques sur le circuit « eaux sales » ;
 - réfection des bétons des cellules Biostyr et de la bêche d'eau sale ;
 - nettoyage et remise en état du digesteur de la station d'épuration avec travaux associés ;
 - travaux d'isolation des locaux à usage de bureaux, vestiaire, salle de réunion, etc.
- Amortissement des subventions d'investissement comme déjà vu au 4.1.2.

4.2.2 Recettes d'investissement

Prévisions budgétaires retenues :

- La dotation aux amortissements des biens immobiliers (vu au 4.1.1).
- Le complément pour le remboursement des emprunts et le financement des travaux provient de la section d'exploitation (autofinancement).

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

4.3 Conclusion

Il est rappelé que le SIA Fier et Nom peut agir sur les tarifs de la redevance d'assainissement collectif votés chaque année pour financer les travaux nécessaires sur le réseau ou la station d'épuration.

Les recettes réelles d'exploitation de 2024 devraient être supérieures aux dépenses réelles d'exploitation.

Le budget d'investissement, pour s'équilibrer, doit faire appel aux fonds propre du SIA Fier et Nom (trésorerie et provision).

Le niveau de trésorerie devrait baisser encore si les travaux inscrits au budget 2024 se concrétisent mais l'inscription à nouveau d'une dotation aux provisions à partir de l'année 2025 permettra de le remettre assez vite à un bon niveau.